

Grand ménage de rentrée : **DONNER** ses vieux objets !

Nous vous proposons pour ce défi du mois de nous attaquer au ménage de rentrée.

Comme pour chaque défi, deux dimensions sont envisageables : des actions à l'échelle de votre immeuble et/ou des actions au niveau de votre quartier pour aller encore plus loin.

AU NIVEAU DE VOTRE IMMEUBLE, AVEC VOS VOISINS

Une affichette pour faciliter le don et la seconde vie plutôt que la déchèterie

Comme le dit l'adage : Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Nous vous avons concocté pour ce défi une petite affichette à coller dans votre immeuble pour permettre à vos voisins de donner des objets plutôt que de les jeter.

Complémentaire aux adresses que vous avez indiquées sur votre grande affiche, elle permettra de faire connaître des structures à qui donner des objets bien précis !

Pour télécharger l'affichette c'est par ici :



Un voyage à la déchèterie entre voisins !

Si malgré tous vos efforts pour donner un maximum de choses, il vous reste certains objets destinés à la déchèterie, pourquoi ne pas proposer un trajet groupé avec vos voisins ?

Nous sommes en effet nombreux à avoir quelques objets en fin de vie qui attendent gentiment au fond d'un placard mais pas de quoi remplir une voiture ou justifier un trajet.

Cette action sera sûrement l'occasion de rencontrer de nouveaux voisins et pourquoi pas de trouver des futurs alliés pour vos projets dans l'immeuble ! Elle vous permettra aussi

peut-être de faire connaître le système de donneries à vos voisins et d'aborder la question de la seconde vie plutôt que le recyclage.

Pour proposer à vos voisins d'organiser un trajet collectif, n'hésitez pas à utiliser un modèle d'affichette à personnaliser disponible sur l'espace Ambassadeur : <http://www.mouvementdepalier.fr/espace-ambassadeurs-immeubles/> (mot de passe : ambassadeurmdp)

La liste des déchèteries et des donneries de la métropole de Lyon est disponible à cette adresse : <https://www.grandlyon.com/services/carte-et-horaires-des-decheteries.html>

Le grand tri du local à vélos !



Vous avez vous aussi bon nombre de vélos qui patientent ici depuis des années dans la cour intérieure ou le local à vélos ? Nous vous proposons de profiter de la rentrée pour organiser un grand tri avec vos voisins et donner une seconde vie à tous ces vélos abandonnés !



Astuce : attachez un bout de laine ou de ficelle au guidon de chaque vélo et informez les voisins que dans 1 mois, ceux qui ont encore le bout de laine seront alors donnés à une association.

Au-delà de l'espace ainsi gagné vous aurez l'occasion de passer un peu de temps entre voisins !

Les vélos ainsi récupérés pourront être donnés aux ateliers de réparation de la métropole (liste ici : <https://clavette-lyon.heureux-cyclage.org>) ou apportés en donneries ! Selon leur état, ils seront remis en vente ou démontés pour récupérer les pièces réutilisables.

AU NIVEAU DE VOTRE QUARTIER

Signalez les objets abandonnés dans votre quartier

Petite habitude à prendre vous-même ou à partager avec vos voisins, elle consiste à signaler les objets abandonnés que vous repérez dans votre quartier !

Deux possibilités :

- l'objet est en bon état et pourrait intéresser quelqu'un ? Mettez une annonce sur GEEV (<https://www.geev.com/fr>), application de dons entre particuliers qui propose une option "Vu dans la rue" prévue exactement pour cela ! Cela ne prend pas plus d'une minute, ne coûte rien, évite l'encombrement de nos rues et permet à des objets d'avoir une seconde vie !
- l'objet est trop volumineux ou en trop mauvais état pour être récupéré ? Une plateforme est disponible pour signaler les dépôts sauvages : rendez-vous donc à cette adresse pour faire intervenir les services de la Métropole : <https://demarches.toodego.com/signalements/dechets-et-proprete/>

Une affichette aux endroits stratégiques du quartier

Les objets déposés dans la rue le sont souvent dans des endroits bien précis : un recoin à l'abri des regards, les abords d'un silo à verre ou d'une borne textile...

Dans bon nombre de cas, ces objets sont déposés pour qu'ils puissent être récupérés plutôt que jetés. Alors pourquoi ne pas informer vos voisins de quartier sur les structures du secteur pour donner ces encombrants ?



Vous pensez à un/des endroit(s) propices pour déposer cette affiche ? Nous vous avons concocté une petite affichette à compléter et disposer directement aux endroits stratégiques !

Réinvestir un « délaissé urbain » : des fleurs plutôt que des déchets

Autre moyen d'agir contre ces lieux de dépôts : pourquoi ne pas vous lancer avec vos voisins, ou avec d'autres Ambassadeurs de votre quartier, dans un projet « à impact positif ». Le but : redorer l'image du lieu de dépôt pour que personne n'ait envie de venir le « salir » !

Plusieurs solutions s'offrent à vous selon vos envies et les lieux en question : installation d'un composteur de quartier ou encore de bacs de fleurs ou de végétaux ... Les idées sont nombreuses pour réinvestir ces délaissés urbains et éviter ainsi les dépôts sauvages.

Concernant l'installation de bacs végétaux, le pôle Lyon Nature de la Direction des espaces verts vous accompagne dans votre demande de végétalisation, et réalise des fosses de plantation sur les trottoirs à votre demande. Une fois le projet accepté, la Ville vous met à disposition de la terre ainsi que des végétaux pour démarrer votre projet de jardin de rue. Plus d'informations ici :

<https://www.lyon.fr/demarche/loisirs/demande-de-creation-dun-jardin-de-rue>



Et si vous préférez vous lancer dans un projet de composteur de quartier ou dans l'installation d'une boîte à partage, n'hésitez pas à contacter votre ambassadeur-relais qui pourra vous guider dans le démarrage de votre projet voire même vous mettre en contact avec d'autres Ambassadeurs de votre secteur motivés pour participer à l'aventure !



MAIS AU FAIT, POURQUOI DONNER AU LIEU D'AMENER EN DECHETERIE?

Les objets amenés en déchèterie sont considérés comme des déchets, ils ne peuvent donc pas être redonnés pour être réutilisés. Ces objets termineront, pour la plupart d'entre eux, enterrés dans un centre d'enfouissement. En effet, seulement 34% des déchets apportés en déchèterie sont recyclés en France.



Quoiqu'il en soit le recyclage n'est pas la meilleure des solutions ! En effet, recycler un objet nécessite une utilisation d'énergie et de ressources qui n'est pas sans impact sur l'environnement.

Le transport de la déchèterie jusqu'au centre de tri, puis à l'usine de transformation avant même la réutilisation d'une partie de la matière pour produire de nouveaux objets a un coût environnemental important ! Ces multiples trajets sont source de pollution atmosphérique, mais aussi de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique.. De même, les usines et machines pour trier, découper, nettoyer, broyer, fondre, fabriquer, reformer, assembler, peindre, emballer... impliquent également des émissions de CO2 et autres pollutions de notre environnement !

Lorsque c'est possible, la meilleure manière de donner une seconde vie à vos objets, c'est donc bien de donner directement votre objet (en bon état ou réparable) à un de vos voisins ou à une structure de réemploi. Cela peut se faire "de la main en main", n'implique pas ou peu d'impact négatif pour notre planète, et on vous dira même merci !



QU'EST-CE QU'UNE DONNERIE ET COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Depuis quelques années, la Métropole de Lyon a mis en place un système de donneries implantées juste à côté des déchèteries.

Nous comptons aujourd'hui 13 donneries sur le territoire, implantées dans 13 déchèteries.

Les donneries ont pour vocation de collecter et de stocker les dons des usagers. Ils sont ensuite remis aux associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire partenaires pour être triés, valorisés, réparés si besoin et redistribués.

Les objets donnés sont alors remis à des associations partenaires qui les trient, les réparent et les redistribuent.

Quels types d'objets peut-on donner ?

A l'exception des vêtements (pour lesquels le don est déjà organisé grâce aux bornes de collecte sur la voie publique), du linge et des chaussures, la plupart des autres objets peuvent être donnés :

- matériel multimédia : Matériel informatique, consoles et jeux vidéo / Image et son / Photo / Téléphonie
- objets de la maison : meubles, vaisselle, électroménager, outils, équipements de puériculture...
- loisirs : vélos, instruments de musique, jeux & jouets, livres, dvd...

Toutes les informations (adresse, horaires...) à cette adresse :

<https://www.grandlyon.com/services/les-donneries.html>



contact@mouvementdepalier.fr
www.mouvementdepalier.fr